

**M. Robert P. Kaplan (Don Valley):** Monsieur l'Orateur, après deux années et demie d'étude sur le délicat problème de la réforme fiscale au Canada, j'ai du mal à rester impassible quand j'entends des conservateurs, dont le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), dire que nous avons fait très peu et que nous nous sommes arrêtés à mi-chemin de la réforme fiscale. Je voudrais leur demander ce qu'il y a au-delà. Nous avons reçu des rapports de commissions royales, un Livre blanc du gouvernement et un millier de mémoires de tous les coins du pays, notamment des gouvernements provinciaux. Or, que nous offrent les conservateurs?

A les entendre, la réforme fiscale devrait comporter trois aspects. D'abord une réduction des impôts non progressive, mais générale de 6 p. 100. Ensuite, l'instauration d'un régime de dégrèvements fiscaux au lieu d'exemptions. J'en traiterai parce qu'il s'agit, à mon avis, du manège le plus subtil que j'aie vu depuis trois ans. Il y a enfin l'abolition de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Ces trois éléments me semblent la solution conservatrice aux problèmes de la réforme fiscale au Canada. J'aimerais bien que des membres de ce parti me corrigent si j'interprète mal la réforme fiscale qu'ils préconisent. Sauf erreur, ils ne l'ont pas fait jusqu'ici.

J'ai été vivement intéressé d'entendre l'honorable député d'Edmonton (M. Lambert) rejeter la notion d'équité, qu'il juge étrangère à la réforme fiscale. Il a soutenu que cette notion est tout à fait subjective. Il faudrait tenir compte, dans une réforme fiscale, de la notion importante de la croissance économique. L'équité viendra d'elle-même si l'on se concentre sur la croissance. Il y en a beaucoup qui ont soutenu cette thèse devant le comité. Je crois à la croissance économique, monsieur l'Orateur. Je ne pense pas que la justice puisse exister sans elle, mais il faut faire une importante distinction et je voudrais m'entendre un instant sur ce sujet. Les États-Unis nous donnent l'exemple d'une croissance économique extraordinaire; en y regardant de près, on constate que nombreux sont ceux qu'elle ne touche pas. La croissance crée plus d'emplois, monsieur l'Orateur, mais elle ne prend pas soin de tous les membres de la société.

Il y a beaucoup de gens qui vivent en marge du circuit économique. Il y a les vieillards, les invalides, les parents célibataires et les enfants. Avec leurs problèmes, dont s'occupe le gouvernement en versant des pensions, des subventions et de l'aide d'une forme ou d'une autre, ces gens ne profitent pas directement de la croissance économique. Ils ne pourraient en profiter que grâce à une redistribution des richesses. Nous devons admettre qu'aussi partisan de l'entreprise libre qu'on puisse être et tout en croyant à un marché libre et à la croissance économique tôt ou tard, il faut tenir compte des besoins des gens qui vivent en marge du circuit économique. A mon avis, ce budget en tient compte.

Il n'a rejeté ni les principes de la réforme fiscale ni, en particulier, l'importante question de l'équité. J'en donnerais comme exemple le cas d'un couple de 67 ans. Jusqu'à vendredi dernier, cet homme et cette femme avaient droit à une exemption de \$2,000. Avec l'entrée en vigueur de la réforme fiscale, ils auront droit à une exemption person-

nelle de \$2,850 pour le couple et à une autre de \$1,300, soit l'exemption des contribuables âgés de 65 ans. S'ils recevaient le supplément de revenu garanti, ils auraient droit à \$1,140 de plus. Le total de ces exemptions, y compris les \$2,000 auxquels ils avaient droit avant vendredi dernier, est de \$5,290 par an.

Les députés devront reconnaître, je pense, que la réforme fiscale annoncée dans le budget a fait beaucoup, sinon autant qu'elle l'aurait pu, pour répondre aux besoins des personnes âgées. Jusqu'à vendredi dernier, le taux minimum d'imposition était de 17 p. 100. Quand les dispositions du budget à l'étude auront toutes été mises en application, ce taux sera réduit à 6 p. 100. C'est dire que l'impôt sera réduit de \$55 pour les personnes au revenu le plus faible en vertu d'une seule disposition, et il y en a d'autres. Selon le député de Dartmouth-Halifax-Est, la proposition n'accorde que quelques dollars par an, moins que rien en réalité. A mon avis, cette épargne est substantielle pour les gens qui touchent ce revenu. En outre, leur exemption a été majorée de \$500 et, s'ils sont des salariés, ils jouiront d'une autre exemption de \$150. Pour les gens à très faible revenu, cela représente au moins \$100 pour un célibataire et davantage pour une personne mariée. Encore une fois, pour les gens à revenu très faible, cela représente un allègement de plus de \$150 par an.

**M. Gilbert:** Trois dollars par semaine. La belle affaire!

**M. Kaplan:** Puis-je répondre à la question quand j'aurai terminé mon discours, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas très bien compris.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Le député sait que, d'après le Règlement, il n'est pas tenu d'accepter une question. D'ailleurs, le député ne devrait même pas songer à répondre à une question qu'un député pose de son siège. Il faudrait respecter cette règle.

**M. Kaplan:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'accepte votre décision. Le député de Waterloo (M. Saltsman) a fait allusion au rapport Carter. Il a dit aux Canadiens combien ils ont perdu parce que le rapport Carter n'avait pas été mis en œuvre. Le député de Waterloo sait parfaitement que ce rapport ne pouvait être mis en œuvre, même si le gouvernement l'avait voulu, tout simplement parce que le secteur public a tellement progressé depuis que le rapport Carter a été déposé que nous n'aurions pas les moyens de fournir les services administratifs nécessaires. Si chaque proposition du rapport Carter était mise en œuvre, les revenus gouvernementaux à tous les échelons seraient menacés. Le rapport Carter recommande seulement une exemption personnelle de \$1,000, tandis que le budget en propose une de \$1,500.

En terminant, à propos de la pauvreté, le budget ne l'a sûrement pas éliminée. Toutefois, je prétends que le gouvernement a pris toutes les dispositions possibles pour enrayer la pauvreté grâce à la réforme fiscale. Le problème de la pauvreté se pose à ceux qui ne paient pas